

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14969
13 avril 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 13 AVRIL 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES DE LA MISSION PERMANENTE DE
L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Conformément à la demande qui vous a été adressée par Sa Majesté le roi Hassan II du Maroc, Président du Comité d'Al-Qods, je soussigné représentant de l'Iraq, Président en exercice de la Conférence islamique, ai l'honneur de demander, au nom des Etats membres de la Conférence, la convocation immédiate d'une réunion du Conseil de sécurité pour examiner la très grave situation qu'a provoquée l'attaque armée gratuite, aveugle et délibérée perpétrée contre le sanctuaire de la Mosquée Al-Aqsa et la Coupole du Rocher, à Jérusalem. Cette attaque s'inscrit dans la ligne d'agissements précédents et a fait de nombreux morts et blessés parmi les fidèles et les civils résidant dans le secteur. Qui plus est, elle constitue une profanation délibérée et brutale de ces lieux saints, au mépris flagrant de toutes les normes du droit international et de la Quatrième Convention de Genève de 1949 et vient encore exacerber une situation qui fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité mondiales.

Les signatures des Etats membres^x qui ont demandé la convocation immédiate d'une réunion du Conseil de sécurité sont apposées ci-après.

Le Chargé d'affaires.
(Signé) Zuhair I. MOHAMMED

x Les Etats membres en question sont l'Algérie, l'Arabie saoudite, Bahreïn, le Bangladesh, Djibouti, les Emirats arabes unis, le Gabon, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Haute-Volta, l'Indonésie, l'Iran, l'Iraq, la Jamahiriya arabe libyenne, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Malaisie, les Maldives, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, l'Oman, le Pakistan, le Qatar, la République arabe syrienne, la République-Unie du Cameroun, le Sénégal, la Somalie, le Soudan, le Tchad, la Tunisie, la Turquie, le Yémen et le Yémen démocratique.

